



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2023

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20230930-D20230013810-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 31

de Votants : 42

Dont vote par procuration : 9

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023.00138/2023 du 30/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente septembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 23 septembre 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (32)

M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaidine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :

Adoption du procès-verbal relatif au conseil municipal du 9 juin 2023

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 13/10/2023 que la convocation avait été faite le 23/09/2023.

Absents : (7)

Le Maire



Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), Mme Inayatye KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (1)

Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale)

Procuration : (9)

M. Mahamoudou AHAMADI donne pouvoir à Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), Mme Marianne DAMARY donne pouvoir à Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI donne pouvoir à M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjointe au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Jacques Martial HENRY donne pouvoir à Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI donne pouvoir à M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED donne pouvoir à Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver les faits et décisions des séances du conseil municipal ;

Considérant qu'il est rédigé par le secrétaire de séance, nommé par le conseil municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 09 juin 2023.

Article 2 : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 02/10/2023

Le Maire



Abstention (0) :

Contre (0) :



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

VILLE DE MAMOUZOU
DEPARTEMENT DE MAYOTTE

Conseil Municipal de la Ville de Mamoudzou Séance ordinaire du 9 juin 2023 PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal, suite à la démission du conseiller municipal ANRIF Mourdi
- 2 - Validation de la mise en place de la protection fonctionnelle du conseiller municipal Chamouine ATTOUMANE
- 3 - Formation d'élus avec l'école des PONTS
- 4- Elections des délégués supplémentaires et de leurs suppléants aux élections sénatoriales de 2023.

Ouverture de la séance à 17h00 par le Maire. Le maire a rappelé l'ordre du jour et a désigné une secrétaire de séance, Mme Munia DINOURAINI. Celle-ci a procédé à la vérification du quorum.

Le quorum atteint, la séance a pu commencer.

1- Installation d'un nouveau conseiller municipal, suite à la démission du conseiller municipal ANRIF Mourdi

Le Maire :

Suite à la démission du conseiller municipal M. MOURDI, Mme Haoutha AHAMADA, est désigné comme la nouvelle conseillère municipale et nous demandons à l'ensemble des collègues de bien vouloir l'accueillir.

2- Validation de la mise en place de la protection fonctionnelle du conseiller municipal Chamouine ATTOUMANIE

Le Maire :

Le conseiller municipal, M. Chamouine ATTOUMANE a subi des agressions, des propos injurieux et une intrusion à son domicile familiale en représailles de l'opération « Wuambushu ». Aussi, il sollicite l'octroi de la protection fonctionnelle de la commune.

Ces atteintes à la sécurité et à la tranquillité de l'élu mais aussi aux membres de sa famille, ont été causées du fait de sa fonction de conseiller municipal. Aussi, il est demandé au conseil municipal l'octroi de la protection fonctionnelle.

Le rapport est mis aux voix. Qui est contre, qui s'abstient ? Approuver.

Avis du conseil : adopté à l'unanimité.

3- Formation d'élus avec l'école des PONTS.

Le Maire

La question du foncier est primordiale dans la concrétisation des projets d'envergure de la commune. Aussi, il est proposé au conseil municipal de délibérer pour désigner M. MAGOMA Hamidani et M. ALI Anassi pour participer à une formation organisée par l'école des Ponts sur la stratégie foncière au service du renouvellement urbain du 22 au 23 juin 2023.

Le rapport est mis aux voix. Qui est contre, qui s'abstient ? Approuver.

Avis du conseil : adopté à l'unanimité.

4- Elections des délégués supplémentaires et de leurs suppléants aux élections sénatoriales de 2023.

Le Maire :

Nous allons procéder maintenant à l'élection des délégués supplémentaires pour les élections sénatoriales de 2023.

Les résultats des élections :

listes	A Le Rassemblement	B Réussir ensemble	C MDM
Délégués supplémentaires	5	39	7
Suppléants	2	17	3

La séance s'est clôturée à 19h30.